

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'association nationale des Elus des territoires touristiques (ANETT)

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

L'association nationale des élus des territoires touristiques, créée en 1930, est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques.

Elle participe activement aux auditions et groupes de travail mis en place par le Gouvernement et le Parlement (réforme territoriale, DGF, fiscalité, calendrier scolaire, communes touristiques, immobilier touristique, ouvertures des commerces...) et travaille en commun avec d'autres associations d'élus pour interpeller l'Etat sur ces thèmes.

L'ANETT compte six commissions permanentes : la commission des Casinos, la commission Hébergement, la commission Outre-Mer, la commission Patrimoine, la commission Tourisme durable et la Commission Tourisme Innovant. Elle regroupe plus de 900 membres, maires, présidents d'EPCI, présidents de conseils régionaux, présidents de conseils départementaux, députés et sénateurs.

Il paraît pertinent que la Ville, compte tenu de son attractivité, puisse adhérer à ce réseau pour bénéficier de l'expertise et des conseils juridiques qu'offre l'ANETT pour toutes les questions liées au tourisme.

La cotisation annuelle s'élève à 1 268 € ; elle est proportionnelle au nombre d'habitants. Le renouvellement de l'adhésion pourra être effectué par tacite reconduction.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association.